

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But – Une Foi

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Le Ministre Porte-Parole
Dakar, le 2 novembre 2006

COMMUNIQUE

Le Sénégal prépare activement le jugement de M. Hissène Habré.

Mandaté le 4 juillet 2006 par l'Union africaine, le Sénégal prépare activement le jugement de Hissène Habré.

Il va intégrer dans le Code pénal et le Code de procédure pénale les dispositions du droit pénal international qui lui permettront de juger M. Hissène Habré.

Parallèlement, le Chef de l'Etat a décidé que sera mise en place, sous la présidence du Garde des Sceaux, une commission chargée de superviser les réformes législatives et réglementaires permettant d'adapter l'arsenal juridique sénégalais afin de permettre le jugement de M. Hissène Habré, les contacts pris avec les autorités tchadiennes pour faciliter le bon déroulement de l'instruction, la mise en œuvre d'un mécanisme de protection des témoins avant, pendant et après le procès, et les relations avec la communauté internationale pour garantir le financement du processus.

Il ne serait pas juste, ni équitable de faire peser sur le Sénégal uniquement le poids d'un tel procès. D'ailleurs, l'Union Africaine a donné mandat « *au Président de*

l'Union, en concertation avec le président de la Commission d'apporter au Sénégal l'assistance nécessaire pour le bon déroulement et le bon aboutissement du procès » et a lancé un appel « à la communauté internationale pour qu'elle apporte son soutien au Gouvernement sénégalais ».

Au moment où nous diffusons ce communiqué pas un dollar ni un euro n'ont été remis au Sénégal au titre du financement du procès.

Aussi le Sénégal, relayant l'appel de l'Union africaine, demande le soutien, politique et financier, de la communauté internationale.

Me El Hadji Amadou SALL

Ministre Porte Parole